Juin 2025

SANCTUS MAIXENTUS
HISTOIRE ET PATRIMOINE

Numéro 12

Edito

Déjà le numéro 12 du petit journal ! Merci à tous pour vos articles, vos encouragements à continuer et aux associations (comité de jumelage et Val de Sèvre généalogie) qui nous ont encore permis de parler de l'histoire de Saint-Maixent-l'Ecole. Nous vous souhaitons un très bel été.

Benoit et Christelle Sancé

Balade-conférénce avec l'association Val de Sèvre Généalogie le 31 mai 2025

SOMMAIRE

Souvenirs du collège-lycée Denfert-Rochereau, par CHRISTINE DEFAYE
Enigme, mots croisés
Jean Monclaud, prêtre curé d'Augé, par MARC BOUCHET
Demoiselle Chevallier a des visions (1768)
Le Puits d'Enfer
Faire une recherche sur les registres matricules (soldats)
Dans le journal
Livre, exposition
Travaux au local et un peu d'histoire de la maison

Sanctus Maixentus association loi 1901

.

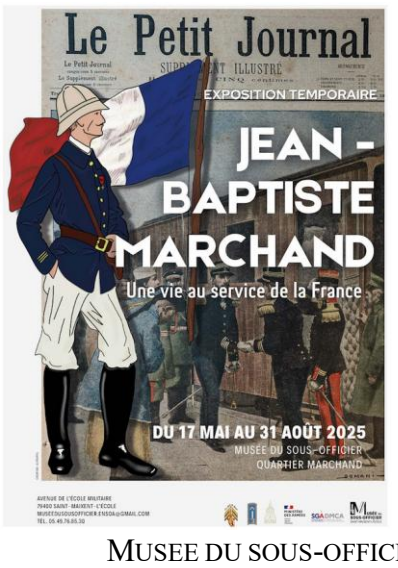

MUSEE DU SOUS-OFFICIER A SAINT-MAIXENT-L'ECOLE
Jean-Baptiste Marchand, une vie au service de la France
Exposition temporaire du 17 mai au 31 août 2025

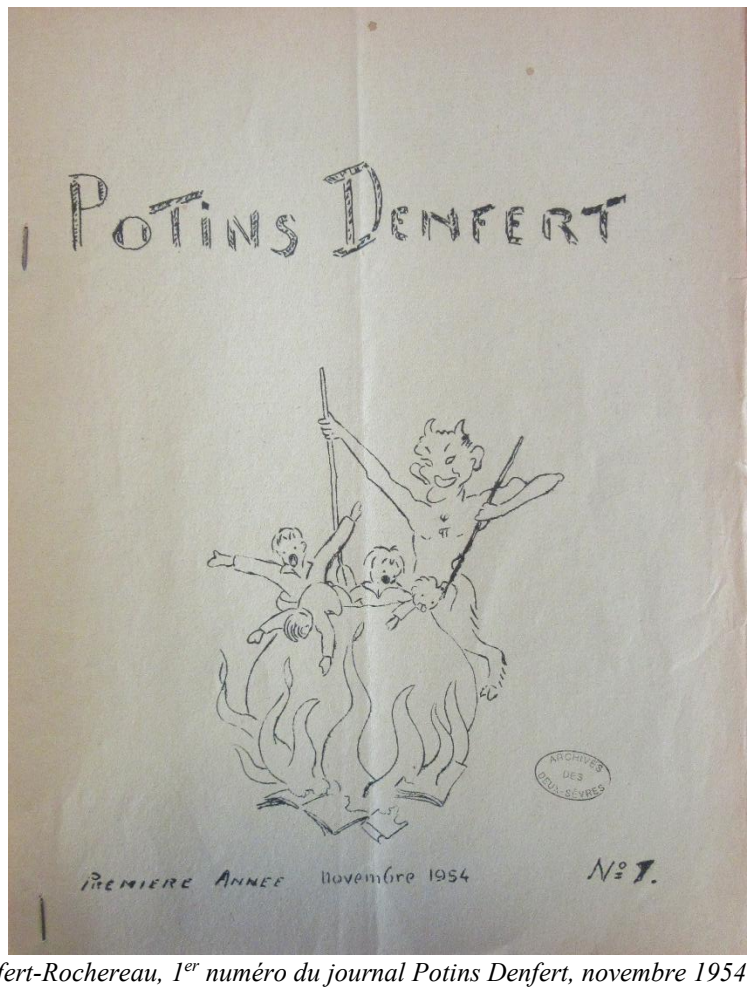

Le collège Denfert-Rochereau, 1er numéro du journal Potins Denfert, novembre 1954 – Ad 79 16 J 26

Souvenirs du Collège-Lycée Denfert Rochereau

J'ai gardé d'assez bons souvenirs de mes années au collège de Saint-Maixent-l'Ecole.
J'y suis rentrée en sixième en 1974.
A cette époque, le collège et le lycée étaient dans le même établissement, avec l'entrée principale au grand portail de l'angle des rues des Capucins et Jean Jaurès.
Les « petits sixièmes » et les « grands terminales » se croisaient tous les jours.

A cette époque était englobée la partie de la rue des Capucins en face du grand portail mais l'accès a été muré depuis quelques années car les classes sont devenues les locaux de la Communauté de Communes.

J'ai souvenir de plusieurs professeurs que j'ai appréciés pour la plupart :

- **M. Kolod** (en réalité Kolodziejczyk) ; son fils Stéphane était en classe avec moi. Je ne sais plus la matière enseignée, peut-être la philosophie,
- Les profs d'EPS : **Mmes Boisson, Rolland et Lepoivre**, sur plusieurs années. Nous allions en cours de sport en extérieur au stade Paul Drevin, en passant par l'escalier « très raide » du boulevard de la Trouillette, qui rejoignait la rue Antonin Proust au-dessus pour mener aux stades (il y avait aussi **M. Couderc,** très connu du Saint-Maixentais),
- **M. Burgaud**, prof de maths en 5e (sa femme a aussi été mon institutrice à l'école élémentaire Wilson),
- **Mme Roux**, prof de français en 5e (nom des matières : rédaction, dictée-questions, français, lecture, récitation),
- **Melle Joly**, prof d'anglais en 6e (une petite dame à cheveux gris en chignon, ferme mais efficace),
- **Melle Geollot**, prof de musique en 6e,
- **M. Brumelot**, prof d'anglais en 5e et 4e (il était « cool »),
- **Melle Gestin**, prof de dessin sur plusieurs années,
- **M. Bouquet**, prof de maths en lycée (assez sévère dans mes souvenirs),
- **Mme Soumagne-*papy***, prof d'histoire-géographie en lycée,
- **Mme Jamard**, prof de travaux manuels en collège (j'y ai appris la couture et à faire des émaux).

Il y a eu bien d'autres personnes mais dont je n'ai pas forcément gardé des souvenirs.
L'établissement comportait un étage avec les classes donnant sur la cour Boutinard, le couloir donnant côté cour.
L'accès au 2e étage nous était interdit car c'étaient les dortoirs puisqu'il y avait un internat ces années-là.
Au sous-sol était la cantine, mais je n'y suis jamais allée car je rentrais déjeuner à la maison, habitant à moins de 500 mètres du collège.
Les cours de musique avaient lieu dans les vieux locaux de l'ancienne maternelle ; les cours d'anglais dans des classes préfabriquées tout au bout de la rue des Capucins.
Mon année de 4e a été marquée par l'apprentissage d'une deuxième langue vivante, l'espagnol. En avril 1979, j'ai participé à un voyage scolaire qui m'a laissé de bons souvenirs (visite de Burgos, Madrid, Valladolid, Miranda de Ebro).
J'avais acheté un disque 45 tours (que j'ai toujours) à Miranda de Ebro, d'un groupe de 2 chanteuses « Baccara ».

J'ai gardé de bons souvenirs de cet établissement avec sa grande cour et ses beaux arbres.
De multiples transformations ont eu lieu depuis, notamment l'ouverture du passage des capucins et l'entrée du collège déplacée.
Le lycée a « migré » au Panier Fleuri en septembre 2015, appelé le Lycée polyvalent du Haut Val de Sèvre.
Ainsi le collège a pu s'accaparer la totalité des locaux et est devenu le Collège Denfert Rochereau.

J'ai aussi retrouvé d'anciens et anciennes camarades de classe avec qui j'ai des contacts sur les réseaux sociaux ; ça permet de faire perdurer les bons souvenirs d'enfance.

CHRISTINE DEFAYE

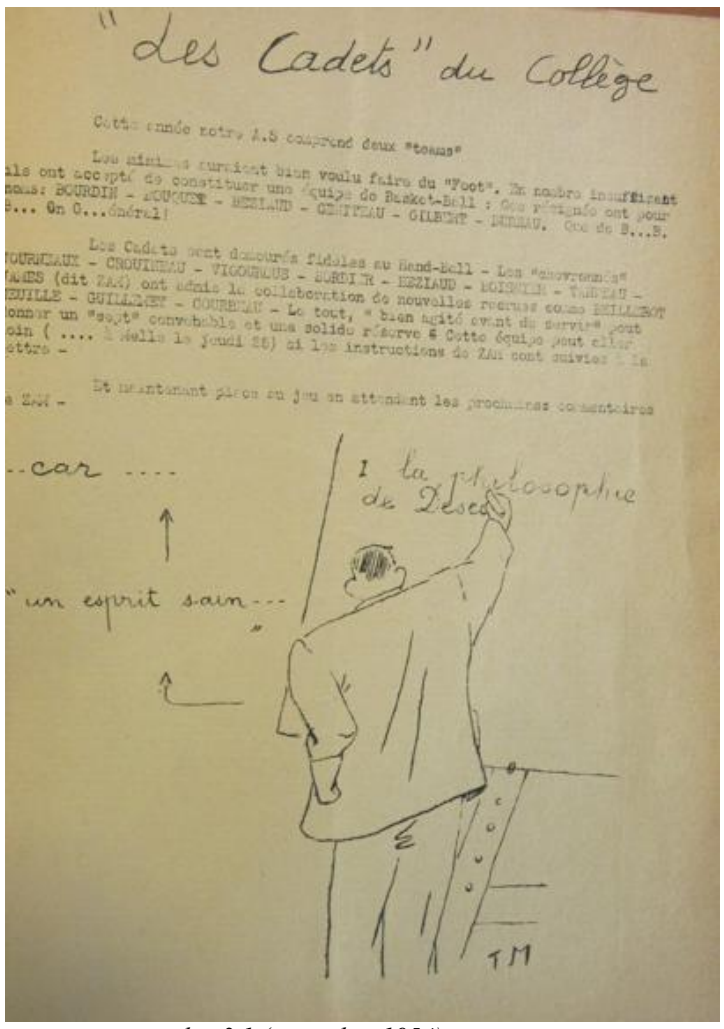

"Les Cadets" du Collège

Cette année notre A.S comprend deux "teams"

Les minimes curieux bien voulu faire du "Foot". Le nombre insuffisant ils ont accepté de constituer une équipe de Basket-Ball : Ces résignés sont pour nous: BOURDIN - MOUQUET - BEZIAUD - CHATEAU - GILBERT - DUBRAU. Que de B...B. B... On C...ondre!

Les Cadets sont demeurés fidèles au Hand-Ball - Les "nouvrennes" TOURNEAUX - CROUIZEAU - VIGOUROUX - BOURDIN - BEZIAUD - BOISNIER - TOURNEAU - JAMES (dit ZAZ) ont admis la collaboration de nouvelles recrues comme BRILLEMOT BEUILLE - GUILLAUMET - COURTEAU - Le tout, " bien agité avant de servir" pour donner un "sept" convenable et une solide réserve ! Cette équipe peut aller loin (.... à Melle le jeudi 26) si les instructions de ZAZ sont suivies à la lettre -

Et maintenant place au jeu en attendant les prochaines commentaires de ZAZ -

extrait du n° 1 (novembre 1954)

1re ANNÉE — Numéro 3 — Le Numéro : 50 centimes — MARS 1965

Potins Denfert

Journal de la Coopérative du Lycée Denfert-Rochereau de St-Maixent

COMITE DE REDACTION :
Gérant responsable : M. TREMOLIERES.
Correcteur : M. TREMOLIERES.
Rédacteurs : LES ELEVES DU LYCEE.

Simples Propos...

L'actualité fournit en ce moment ample matière à réflexion. Je voudrais n'en retenir aujourd'hui brièvement qu'un aspect qui concerne en grande partie la jeunesse.

Au moment où j'écris ces lignes, nous entrons dans la semaine consacrée à la lutte contre la faim dans le monde. La Presse et la Radio vous ont suffisamment exposé le problème. Retenez simplement cette comparaison : imaginez 3 parts de gâteaux pour 3 personnes, l'une d'entre elles bénéficie de 2 parts, les 2 autres se contentent de la part qui reste. Telle est en gros la situation du monde, et nous sommes, nous de ce 1/3 de la population qui profite des 2/3 des productions du globe. Songez aussi que ces peuples qui ont faim de nourriture ont faim également de culture, de liberté, de dignité. Or, l'émotion que suscitent en nous l'évocation éloquente et les images suggestives de ce drame, les dons que nous serons incités à faire ne suffiront ni à résoudre le problème, ni à satisfaire notre conscience. Cela colmatera seulement quelques brèches, en parant au plus pressé, et cela est indispensable sans doute. Mais il appartiendra à des générations nombreuses, à vous par conséquent dès demain, d'aider ces peuples, qu'on dit sous-développés, à découvrir les moyens de leur subsistance, de leur culture, de leur épanouissement.

Au nom de la dignité de l'homme, les peuples aujourd'hui, comme les individus, acceptent difficilement l'aumône, ils lui préfèrent la justice et la solidarité qui leur permettront de s'en sortir. Cette aide permanente et de longue durée sera une de vos tâches d'homme.

A. TREMOLIERES.

Histoire de notre Lycée *(suite)*

Le dernier numéro du journal vous avait fait connaître les règles auxquelles étaient soumis nos prédécesseurs du XVIIIe siècle. Cette fois, nous reprenons la vie du Lycée, à partir de 1792, date à laquelle il a une existence très précaire.

En effet, de 1792 à 1779, la direction du collège est ballottée entre deux groupes : les Mazarins et les Officiers municipaux. Ce ne fut qu'en 1779, à partir du moment où le Comité de Saint-Maixent fut rattaché à la Couronne, que le sort du Collège devint stable. Il connut alors une certaine prospérité en rapport avec celle de l'Abbaye de Saint-Maixent. Mais bientôt, il allait connaître avec elle une décroissance rapide.

Par une loi du 31 octobre 1792, les professeurs devaient prêter serment public, exercer leur enseignement, et seuls 3 professeurs sur 17 acceptèrent. Le Lycée fut alors confié à la Ville.

A partir de cette date et jusqu'au 28 Thermidor An X, son histoire est très mal connue. La première manifestation de la vie scolaire après la révolution n'apparaît que lors de la réunion du Conseil municipal du 28 Thermidor. Ce dernier demande au Préfet de restaurer l'établissement afin de le remettre à la disposition des citoyens de la commune.

La ville manifeste un grand intérêt pour son Collège et quand, par exemple, un prêtat réclama la chapelle à la Capucins, la Ville obtint qu'elle demeurât propriété de l'établissement scolaire. Devenue par la suite salle de gymnastique, cette chapelle ne fut détruite que peu avant la guerre de 1940 et il en reste encore aujourd'hui la porte sur la rue des Capucins et le porche dans la cour de récréation entre le préau et l'école maternelle.

En 1810, les difficultés pécuniaires se manifestent, et les Officiers de la Commune s'irritent contre l'Empereur qui n'apporte pas l'aide souhaitée.

En 1913 est alors créée la première bourse communale ; elle est allouée à FAIDY Antoine. De sombreux ateliers progrès sont être faits, puisque en 1815 les externes ne devaient plus payer de frais scolaires.

En 1823 éclate une crise au point de vue de l'enseignement. La municipalité trouvant qu'on y enseigne mal et insuffisamment le latin décide de fermer le Collège pour ouvrir une école ecclésiastique. Le Préfet s'incline devant cette décision, et le 21 avril 1824, le Collège, sans permission royale, ferme ses portes ; un du moins est rattaché à l'école ecclésiastique.

Mais une être nouvelle pour l'enseignement secondaire à Saint-Maixent, allait s'ouvrir.

B. P.
(A suivre)

AUX ANCIENS

Nous rappelons aux Anciens la constitution du Bureau de l'Amicale :

Président :
Colonel GARANDEAU, rue de la Tour Carrée, Saint-Maixent-l'Ecole

Secrétaire :
Jeannette GUY, rue Chalon, Saint-Maixent

Trésorier :
Marcel BOURDIN, professeur au Lycée de St-Maixent.

Pour les cotisations (5 Francs ou plus) prière d'adresser le versement à Marcel BOURDIN, C.C.P. Limoges 367.99, en indiquant au dos du mandat les noms, prénoms, profession, adresse et années de présence au Lycée, en vue de la préparation d'un annuaire.

La rédaction de « Potins-Denfert » serait heureuse de recevoir des articles où les anciens conteraient leurs souvenirs, parleraient de leur profession, lanceraient un appel pour retrouver la trace d'un camarade perdu de vue. D'avance merci.

échos du bahut

A qui le slip ?

Madame la Surveillante générale a récupéré dans un couloir après la douche du jeudi, un slip... qui ne sortait pas de l'armoire à linge !

Les surveillants ont vainement tenté de retrouver le propriétaire... qui a préféré à la honte la perte de son slip.

Eclats de rire en classe de Première. Un professeur, présentant le chiffon à un élève pour qu'il efface le tableau, lui dit : « Tenez, prenez le manche ». Le chiffon devait être bien sale pour être aussi rigide.

Nos amis les animaux !

Depuis quelques semaines, M. AUTHIER, professeur de Sciences Naturelles élevait deux carpes dans un aquarium. Il les alimente constamment par un petit jet d'eau qu'il ne faut surtout pas arrêter.

Consolation : Les élèves qui travaillent dans la salle adjacente n'ont bien à conquérir autre avec ce doux et paisible aquarium bruyant. Et un soir les élèves qui travaillent en étude sous la salle de Sciences Naturelles s'aperçurent qu'une gouttière apparaissait et grandissait doucement. C'était l'aquarium qui débordait. Cruel dilemme : fallait-il sauver le plafond ou les carpes ? On a sauvé les carpes.

Oh déception ! Comme en pays indien, les arbres du Lycée ont été scalpés. Le châtiment fut plus sévère encore pour trois d'entre eux qui, après avoir été scalpés, ont été abattus.

Tout est à refaire. L'épidémie de grippe qui a atteint les élèves au moment de lever a privé le Lycée de plus de 100 élèves. Mais malheureusement cela n'a pas été suffisant pour que le Lycée ferme. Alors, un petit conseil pour les années à venir. Si vous avez la grippe, passez-là à vos professeurs : ils sont moins nombreux... et nous serons plus vite en vacances.

Les « Agros » sont allés visiter les caves de «Cognac ou des petites bouteilles ont été distribuées à chacun.

Nous nous sommes aperçus qu'à l'arrivée certains étaient gais... très gais. Notre sympathique « Patarin » avait bu presque toute sa bouteille. Heureusement, ils n'auront que de l'eau pour le repas du soir. Prudence avant tout.

Sacrilège !

Leur professeur ayant été retenu par une réunion du Conseil de Discipline, les malheurs ont attendu pendant un long moment la fin de ce conseil. Que pensez-vous qu'ils aient fait pendant ce temps ? ceux qui se plaignent d'avoir trop de travail ? Travailler ? Non point. Les lourdaudes de Newton ont brusquement perçu devant la salle de philosophie pour gêner les fils de Socrate dans leur méditation... ou leur sommeil.

La coopérative assiège ! Que lui veut-on ? Nous ne le savons, mais nous constatons que la vitre du panneau d'affichage a été brisée, la boîte à lettres a subi le même sort. Les représentants de la coopérative commencent à avoir peur pour « leur peau ».

Parce qu'il croyait être en retenue, trois dimanches, un agro avait le sourcil si bas qu'il ne pouvait pas travailler. Pour cette seule raison, il a « raté » quatre compositions... et n'a pas été en retenue.

Le Mardi-Gras n'a pas été oublié. En classe d'histoire par exemple, un garçon de seconde s'est levé avec un splendide masque sur la figure représentant un cochon. Imaginez les rires en voyant cette figure porcine. Mais l'élève a été « démasqué » et le groin confisqué.

Potins Denfert (mai 1965)

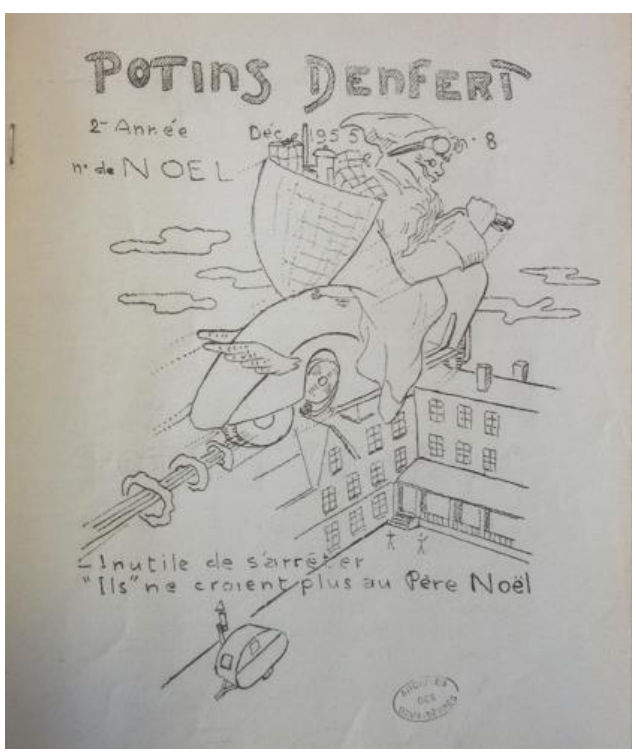

Potins Denfert (décembre 1955)

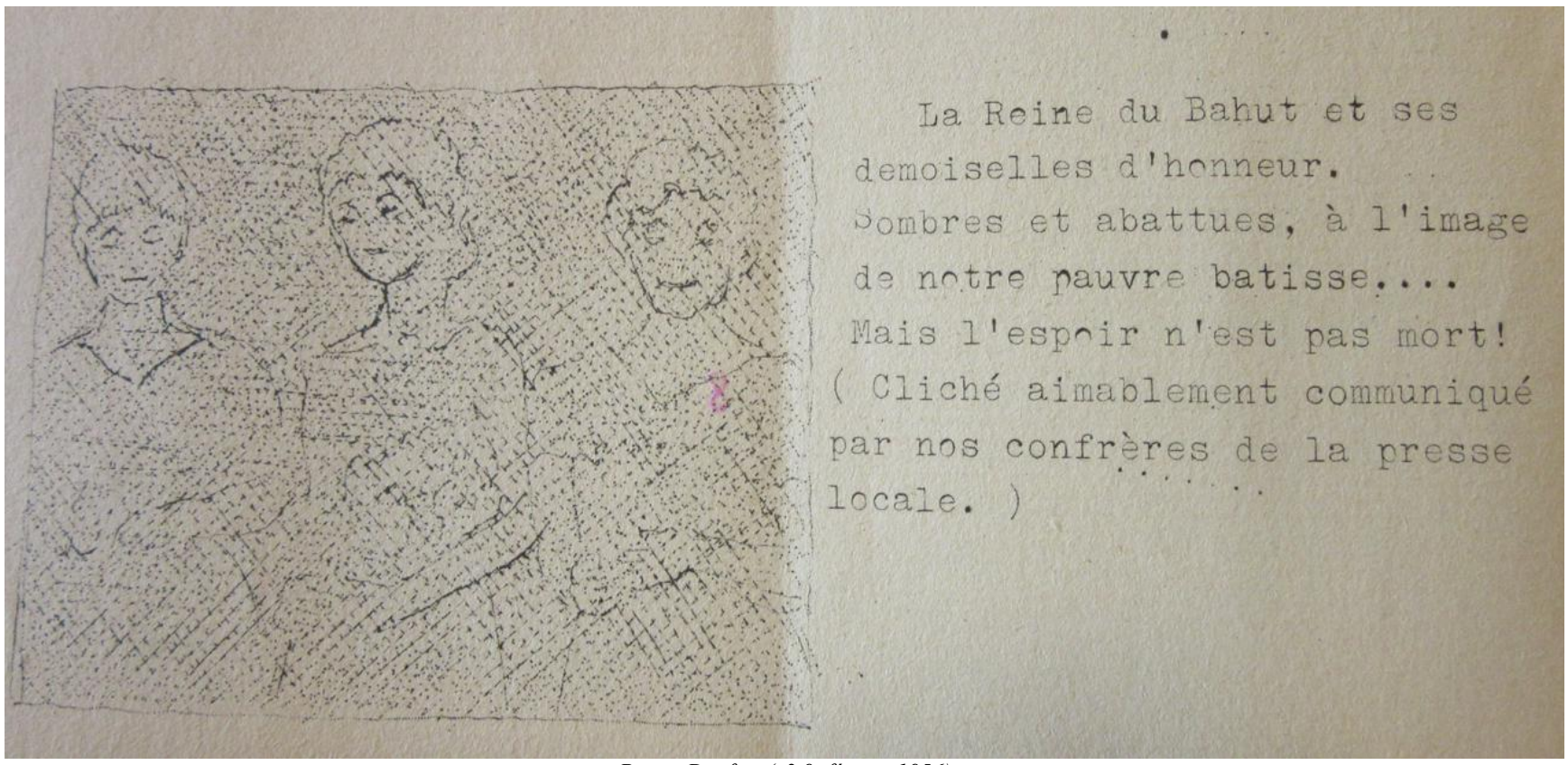

La Reine du Bahut et ses demoiselles d'honneur.
Sombres et abattues, à l'image de notre pauvre batisse....
Mais l'espoir n'est pas mort!
(Cliché aimablement communiqué par nos confrères de la presse locale.)

Potins Denfert (n° 9, février 1956)

Enigme n° 12 : où se trouve cette maison en construction (début des années 1960) ?

Réponse à l'énigme 11 : que s'est-il passé le 19 novembre 1966 ?

Malheureusement personne n'a pu nous indiquer la raison de cette médaille.

Mots croisés (réponses en dernière page du journal) : les rues de Saint-Maixent-l'Ecole

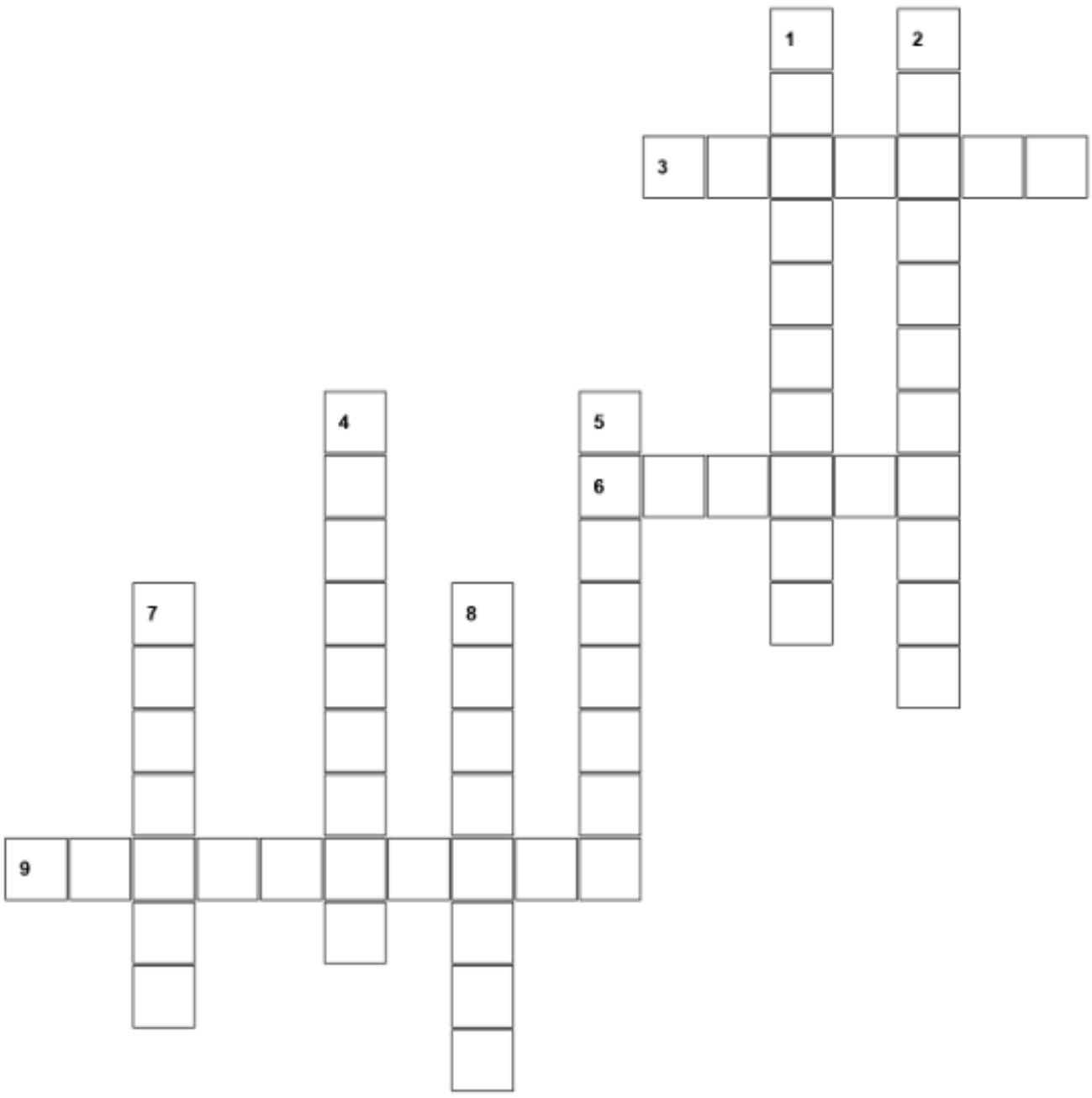

Horizontal

3. c'est aussi le nom d'une porte
6. elle est royale
9. couvent remplacé par la gendarmerie sous la Révolution

Vertical

1. parallèle à l'ancienne rue de la Croix
2. les cordiers y travaillaient
4. passage pour les charrettes
5. les élèves y ont remplacé les religieux
7. commune proche de Niort
8. ancien échevinage

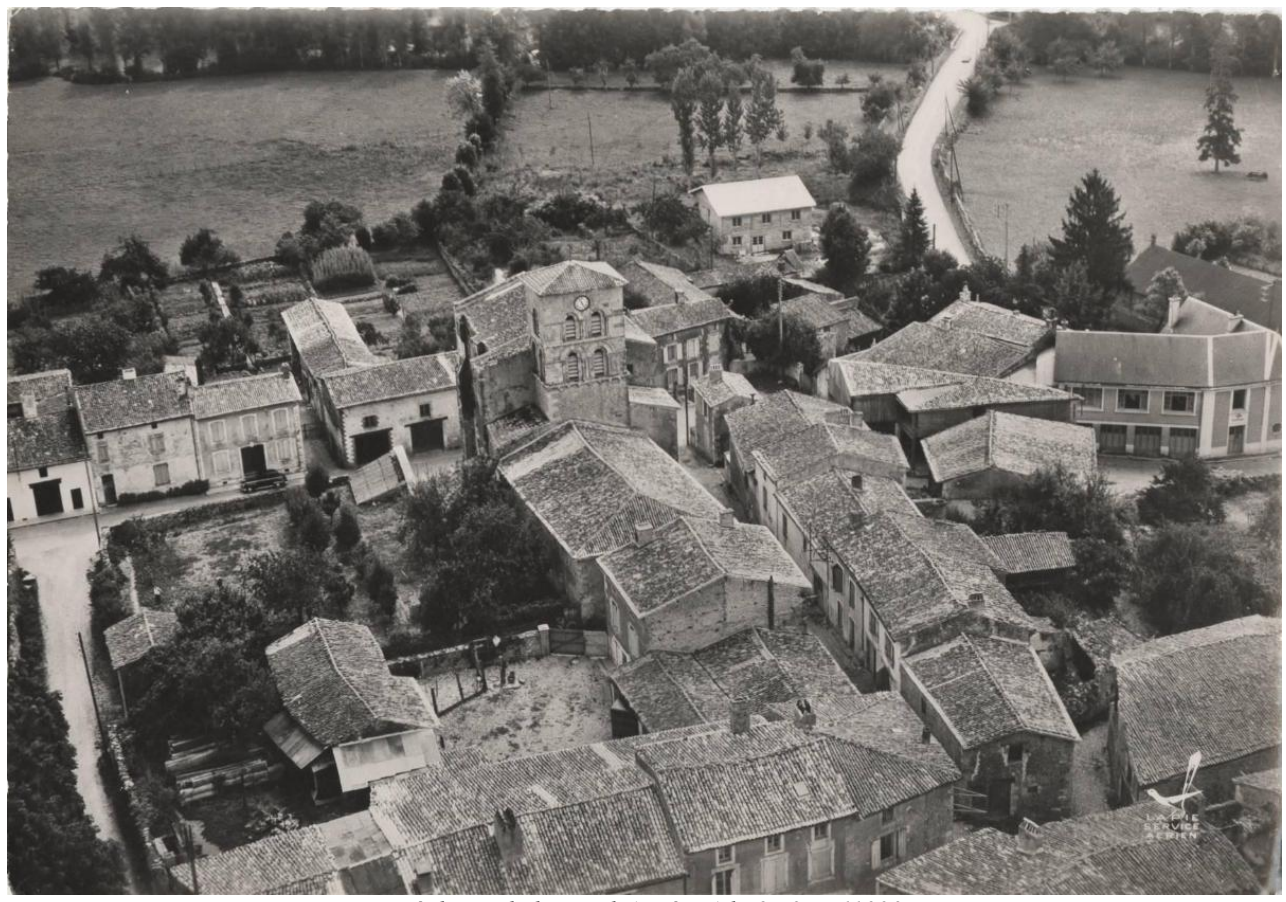

L'église et le bourg d'Augé – Ad 79 40 Fi 11030

Jean Monclaud, prêtre curé d'Augé

Voici la vie d'un prêtre du pays saint-maixentais, aux origines bourgeoises, dont la vie, bien remplie, connut bien des péripéties mais que les événements de la Révolution française n'ont point particulièrement affecté.
En effet dès les premiers soubresauts, il se retira de sa paroisse d'Augé dans sa ville natale à Saint-Maixent, après avoir prêté le serment à la Constitution Civile du Clergé et vécut paisiblement.

Jean Monclaud est né dans la paroisse de Saint-Léger à Saint-Maixent.

Il est baptisé le 12 novembre 1746, né le jour précédent. Son père Jean Monclaud, huissier royal, avait épousé Jeanne Rousseau, le 9 septembre 1726 en l'église Saint-Saturnin de Saint-Maixent. Ses parrain et marraine sont Jean Monclaud et Elisabeth Monclaud.
Cette famille a quatre enfants, Jean, Jeanne, Elisabeth et Jean, le prêtre.
Jean l'aîné devient huissier royal à Vautebis. Il épouse Geneviève Caillon le 1er février 1752. Celle-ci est inhumée à Vautebis le 6 mai 1777. Jean Monclaud, curé d'Augé, est alors présent à la cérémonie des funérailles.

Jean Monclaud, père, décède le 9 février 1761 à Saint-Maixent.
Le 23 février, devant Jean Marie Nosereau, conseiller du roi, Jeanne Rousseau fait appeler Jean Rousseau, marchand, Louis Ozanneau, bonnetier, Pierre Paillé, marchand, Paul Riche, notaire royal, tous parents du côté paternel et maternel. Elle est tutrice de ses enfants mineurs, mais il faut nommer des tuteurs pour faire l'inventaire des meubles et effets laissés par son défunt mari. Jean Rousseau est nommé curateur et désigne Paul Riche pour établir ledit acte.

Auparavant, le 10 février, a été contrôlé le testament de Jean Monclaud, écrit le 15 août 1740 sous seing privé. Dans ce testament, Jean Monclaud faisait don universel en faveur de son épouse Jeanne Rousseau.
Jeanne Rousseau est décédée le 8 juillet 1768 et a été inhumée le 10 juillet dans l'église Saint-Léger. Et alors que Jean Monclaud est sous-diacre, Nosereau, conseiller du roi, réunit le conseil de famille pour donner un tuteur et gérer les biens de Jean. Julien Métayer, notaire, ami de la famille, est nommé tuteur. Il désigne François Giraudeau de Germon, conseiller du roi, parent du mineur, pour gérer ses biens. Alors qu'il est encore vicaire de la paroisse de la Mothe-Saint-Héraye, un acte de notification de grade de Jean Monclaud a été passé le 18 juillet 1774 aux abbés religieux de l'abbaye royale de Saint-Maixent, notamment à dom Rambaud, prieur de ladite abbaye. Jean Monclaud apporte les attestations stipulant qu'il est gradué en arts par l'Université de Poitiers, et a fait cinq années d'études de philosophie, théologie et droit. Il fournit également son extrait de baptême, ses lettres de tonsure, des ordres mineurs et de prêtrise avec toutes les dates, le tout extrait du livre de matricules.

Jean Monclaud contraint de se rétracter

Voici un épisode de sa vie qui lui valut bien des soucis.
Le 21 décembre 1776, Jean Monclaud avait passé un acte de fermage, pour neuf années, des dîmes de la cure d'Augé tant grosses que mineures en faveur de Louis Raymond et Philibert Charier, son épouse, moyennant un prix de 1400 livres, plus trois "charrettées" de paille, moitié seigle moitié froment, deux oies grasses, deux dindons, quatre canards, en huit paiements annuels. Mais, le 14 novembre 1777, Jeanne Madeleine de Tourton, veuve de Louis Auguste de Clervaux, conteste le bail. Car il contient "entre autres choses des conditions qui peuvent servir" à la dame de Tourton dans une affaire qu'elle a contre lui.
Dans un acte, elle supplie le lieutenant général de siège royal de Saint Maixent d'enjoindre maître Métayer, notaire, de lui fournir une expédition que ledit Métayer refuse de lui fournir. Quoiqu'elle offre de le "salarizée".
Le 15 du même mois, elle atteste qu'elle a choisi comme procureur Louis Destraye et Jean Buzard, huissier royal. Ceux-ci assignent maître Métayer à comparaître devant les officiers de la sénéchaussée de Saint-Maixent.

Les 16 et décembre 1777, Jean Monclaud se voit dans la nécessité de se rétracter suite à des propos tenus par lu, par acte notarié passé devant maître Métayer**.** En effet, le 30 octobre 1777, le jour de l'enterrement d'Auguste Clervaux, chevalier du logis de l'Houmelière, il aurait eu des paroles jugées insultantes pour la mémoire du défunt, de ses ancêtres et de sa famille.

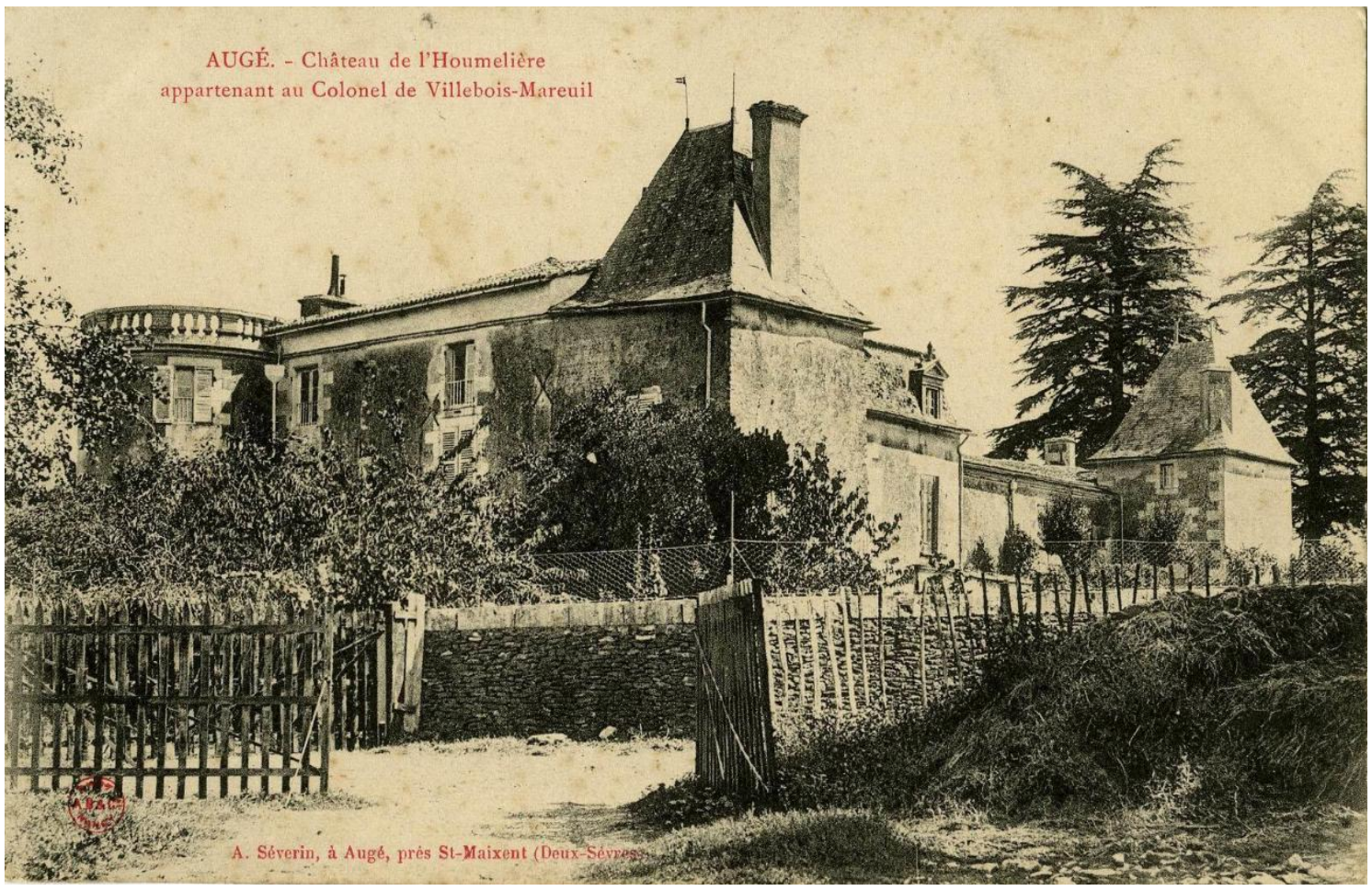

Château de l'Houmelière – Ad 79 40 Fi 10029

En quittant le corps du défunt, entre les limites de la paroisse d'Augé et celle de la Chapelle-Bâton, "dans un lieu champêtre et fort isolé", le curé d'Augé , s'adressant à son confrère de la Chapelle-Bâton, aurait prononcé les paroles suivantes" *in manibus tuis depono, pastor, corpus inimici, faciet Deus est tantum tibi non faciat malum quantum mihi fecit* (entre tes mains, je dépose, curé, le corps de mon ennemi. Plût à Dieu qu'il ne fasse pas autant de mal qu'il m'en a fait).
Pourquoi Jean Monclaud a-t-il tenu de tels propos ? Il affirme n'avoir pas eu l'intention d'insulter la mémoire du défunt, ni "ses mânes" ni sa famille.
Les paroles ont été rapportées à la veuve, dame Jeanne Madeleine Tourton, demeurant au logis de l'Houmelière, paroisse d'Augé, et ayant la garde noble de ses enfants mineurs.
Ladite veuve les juge insultantes pour la mémoire de son mari, de ses ancêtres et de la famille. Désireuse de venger la mémoire de son défunt époux, elle a porté plainte devant le lieutenant général criminel de Saint-Maixent. Jean Monclaud se rend alors à l'Houmelière, pour dire à la veuve "qu'il était pénétré de douleur". Il se repent des paroles latines, ne pensant pas porter préjudice au défunt. Il supplie la dame Tourton d'oublier ses paroles et d'arrêter l'instance criminelle. Il est prêt à "lui donner satisfaction convenable".
Mais la veuve se montre intraitable et ne souhaite pas arrêter l'instance, alors que le curé Monclaud, désireux de chercher la paix, réitère ses déclarations de n'avoir pas voulu insulter Auguste de Clerrvaux.
Il donne l'explication de ses paroles : le cadavre ne fît point de mal ni à son confrère, ni à lui-même parce qu'il entendait par là parler seulement de la putréfaction et bien plus car il avait été gardé 66 heures avant d'être inhumé.
Jean Monclaud déclare que la rétractation et la déclaration seront lues au prône à Augé.
Il affirme avoir prononcé à nouveau les susdites paroles à La Mothe-Saint-Héraye, le 6 novembre 1777, non point pour récidiver mais parce que son avocat, maître Clerc de la Salle, lui en avait demandé la teneur et l'explication. L'avocat n' a point considéré lesdites paroles comme injurieuses.
Pour obtenir le pardon de la dame de Tourton et apaiser sa colère, il propose de faire un service religieux pour l'âme de son défunt mari, en invitant la famille et les prêtres qui avaient assisté à la sépulture. Il se déclare prêt à payer à ses frais jusqu'au jour de la rédaction de l'acte notarié et la taxe qui en sera faite. Il projette aussi de se rendre à l'Houmelière pour lui apporter l'acte et la somme de 24 livres.
Jean Monclaud estime alors avoir fait tout ce qu'il fallait pour calmer la dame Tourton.

Le 21 décembre 1777, deux notaires de Saint-Maixent, Ré et Delafond se rendent à la messe paroissiale d'Augé, célébrée par Charles Canard, chapelain de Sainte-Marie-Madeleine de Saint-Maixent.
Après le prône du célébrant, Jean Monclaud fait son acte de rétractation à la dame de Tourton. Sont présents : Marc Babeau, vicaire d'Augé, Pierre Benjamin Aymon, l'aîné, Pierre Benjamin Aymon le jeune de Saint-Maixent, Louis Valentin Tuffet, procureur au siège royal de Saint-Maixent, Pierre Babin, procureur, et les paroissiens d'Augé, dont Jean Bigot, sacristain, et Jean Moussay, syndic de la paroisse. Tous ont signé sauf madame de… qui a refusé de le faire. **L'affaire semble close après cet acte de rétractation.**

Le 15 février 1813, Jean Monclaud a rédigé de sa propre main son testament en sa demeure de Saint-Maixent, rue du Palais. Ce testament met en évidence sa générosité, dans ses différentes donations.
Ainsi il donne à l'hôpital de Saint-Maixent la moitié de la métairie de Saint-Hilaire à Augé qui lui appartient en commun avec messieurs Tuffet. Les administrateurs de l'Hôpital devront faire dire, tous les ans à perpétuité, 60 messes
Mais dans le cas où ledit hôpital ne resterait pas à Saint-Maixent, le donateur veut que ladite moitié de la métairie de Saint-Hilaire soit laissée aux curés d'Augé aux mêmes charges et conditions.
Mais son héritier sera aussi libre de racheter l'autre moitié qui appartient à Jean Monclaud. Cet héritier devra donner à l'hôpital 3600 francs que les administrateurs seront tenus d'accepter en remplissant les mêmes charges et conditions précisées plus haut.

Il donne aussi à Madeleine Sabourin, sa domestique, femme de Jean Portron, maréchal au dépôt du haras impérial, ainsi qu'aux siens, à perpétuité, tout son mobilier, lits, linges, armoires, tables, chaises, argenterie, argent, billets, blé, vin, eau-de-vie, liqueurs, sans rien excepter de ce qui est dans sa maison ; plus la rente de 138 francs due par Alexis Fontant, marchand orfèvre, sur une maison, située rue de la Halle, exempte d'impositions.
Jean Monclaud lègue aussi à Madeleine Sabourin et à ses enfants, une boisselée et demie de terre labourable près de la chapelle de Notre-Dame-de-Grâce, ainsi qu'une pièce de terre labourable qui fut autrefois en vigne, enfermée de toutes parts.
Au cas où les Tuffet ne voudraient pas céder à Madeleine Sabourin la moitié des deux pièces qui leur appartient, il lui donne à elle et aux Tuffet à perpétuité, en remplacement, deux boisselées et demie de terre labourable, situées dans la plaine de Beauvais, paroisse de Saint-Martin-de-Saint-Maixent en commun avec monsieur Chaigneau. Il lègue également la rente de cinq boisseaux de froment, due par plusieurs habitants de Cerzeau (Azay-le-Brûlé).
La rente de 138 francs et lesdites deux pièces de terre sont dues à vie à Madeleine Sabourin et son mari. Au cas où Madeleine mourrait sans enfant et à la mort du mari sans enfant et si les enfants du couple mouraient en bas âge, les légataires universels du prêtre pourront disposer des objets spécifiés.

Madeleine Sabourin devra toute sa vie, tous les ans, donner 24 francs pour faire dire des messes pour son donateur. Elle partagera le vin vieux, en bouteille et en cruche avec le curé de Vausseroux, Pierre Castagnary et avec monsieur Meslier, curé d'Exireuil. Elle leur donnera enfin tous ses livres et bréviaires.
Jean Monclaud institue pour ses légataires universels pour les autres biens qui restent : Charles Valentin Tusset, directeur des contributions et Noël André Tuffet, son frère, tous ses biens propres, anciens, acquêts et conquêts. Cependant, ils devront payer à maître Gibault, notaire, la somme de 1400 francs et 350 francs pour des messes.
Jean Monclaud a quitté la paroisse d'Augé, le 1er décembre 1792. il est décédé à Saint-Maixent, où il s'était retiré, le 18 octobre 1814 à l'âge de 68 ans. Il est inhumé, le 20 octobre en présence de Pierre Canard, sacristain qui a signé et Jean Guibert, sonneur.

On ne connait pas son comportement pendant la Révolution. On sait qu'il fut un prêtre assermenté et un document de cette période nous livre quelques légers renseignements sur lui. Ainsi, dans un état des prêtres domiciliés dans la commune de Saint-Maixent, non daté, de la période révolutionnaire, Jean Monclaud est signalé comme **assermenté, estimé de tous ceux qui le connaissent et infirme.**
Dans un état de 1800, il est déclaré, prêtre, légitime, jureur, "il est à Saint-Maixent mais n'exerce pas".

MARC BOUCHET

Sources Ad 79
2 C 1761
3 E 1846
3 E 1847
3 E 2261
1 M 396

Sources Ad 86
20 J 401 (registres de catholicité)

Augé, vue panoramique aérienne – Ad 79 56 J 21

JUSTICE

GERICAULT (Théodore), *La Monomane de l'envie*, huile sur toile, vers 1819-1820, Musée des Beaux-Arts de Lyon

Demoiselle Chevallier a des visions (1768)

Louise Céleste Chevallier d'Availles naît à Saint-Maixent, en 1714, de François Chevallier et Louise de Maubué. Elle reste célibataire, auprès de son père au château de la Frapinière, puis à son décès, pensionnaire au sein de la communauté des dames du Saint-Enfant-Jésus (rue Jean Jaurès). Elle vit ensuite comme locataire chez différents propriétaires de Saint-Maixent dont les Chameau (rue Châlon) et la veuve du notaire Devallée en 1768. Mais en 1768, elle défraye la chronique au point que la justice enquête, à la demande de sa famille, pour une éventuelle mise sous tutelle.

Le lieutenant général Nosereau entend 13 témoins le 5 février 1768. Les membres de la communauté où elle a logé sont tout d'abord entendues. Elles prouvent que sa situation s'est dégradée car Gabrielle Branchu, une des dames du Saint-Enfant-Jésus de Saint-Maixent, confie : « Elle a vécu pendant plusieurs années avec édiffication et remplie de tout son bon sens ». Toutefois, des premiers signes sont apparus à ce moment avec des propos incohérents : « Une fois, elle est venue la voir en lui parlant des premier, deuxième et troisième temps mais la témoin ne sait pas de quoi elle parlait. Elle a dit aussi qu'elle laissait ses réflexions dans le clocher de la communauté ». Marie Royer, domestique au château de la Frapinière, explique toutefois que ce n'est pas nouveau : « Elle a toujours vu ladite demoizelle Davaille desrangée par la faiblesse de son esprit, quil fallait mesme la renfermer dans sa chambre pendant plus de trois mois ».

Ce sont ensuite ses logeurs et des domestiques qui sont reçus par le magistrat. Tous ont constaté des propos incohérents. Georges Bouchet, prêtre et principal du collège, confie « quil la entendu souvant parler seulle et à haute voyes et dire des choses contre la raison ». Il l'a ouï : « parler de son père, frapper des mains et des pieds et rire sans en avoir sujet ». Les domestiques confirment ses rires inexpliqués.

Elle évoque souvent la famille royale. Le médecin Samuel Guillaume Texier remarque qu'elle peut « jurer, rire, pleurer, parler du roy et de la reine et faire beaucoup de bruit ». Daniel Joyeux, employé dans les fermes du roi a perçu « de grandes lamentations dans sa chambre en parlant du roy, de la reine, de monsieur l'archiprêtre et de sa famille ». Son logeur, Jean Chameau, confirme. Elle l'appelait souvent dans sa chambre en disant qu'elle voyait le roi, la reine et le dauphin et disait : « Comment vous ne les voyé pas » en mimant une révérence à la famille royale. Toutefois, ce n'est pas toujours avec déférence que la demoiselle Chevallier s'exprime : « lorsque jestais mademoiselle Davaille dans mon bon sang je mangerais avec les rois et les prêtres et qu'alors elle éclattait de rire ».

Ses propos concernent aussi Satan, déclarant « estre perdue et voir le diable ». Une domestique de la Frapinière narre les lubies : elle disait que son frère, sa femme et les enfants et domestiques étaient « des diables ». Une couturière travaillant au château rapporte ce qu'elle lui a entendu dire : « vous faitte bien ma chère fille de vous oster de table car le diable qui est sur vos teste vous étranglerait ». Les repas sont des moments où la folie de Louise Céleste Chevallier s'étale au grand jour. Une autre couturière décrit un repas édifiant : « elle luy dit qu'elle serait camarades questant à table auprest d'elle elle ostait de sa bouche les alliments qu'elle avait broyés et les jettait sur la déposante en disant qu'elle craignait destre estranglée, quil est arrivé plusieurs foyes que ladite demoizelle davaille lui disait et à ceux qui étoient dans la maison quils portaient le diable sur la teste, qu'un jour elle dit à la déposante crache dont au visage du diable vous lavé sur vostre tête, que lors quelle voyait la nommée Chevallier qui était chargée davoir soins d'elle, elle courait après elle avec un gobelet à la main en disant à plusieurs fois c'est mon sang ».

Des témoins attestent de ses frayeurs : « les cavalliers de la maréchaussée étaient dans sa chambre pour la prendre » ou ses visions puisqu'elle prétend apercevoir son frère.

La procédure judiciaire s'explique surtout par le souhait de protéger ses biens et d'éviter leur dilapidation. Sa mère lui verse une pension et couvre ses besoins mais plusieurs personnes attestent qu'elle n'est pas en état de gérer (Bouchet) et que ses dépenses sont inconsidérées. Jean Chameau relate qu'elle acquérait « des bouquets, des rubans et d'autres meubles inutilles ». Une domestique du château de la Frapinière précise qu'elle achetait « des choses inutilles et qu'elle lavait dans linstant disipé que pourvu quelle fut fournie de tabac elle ne s'informait pas du reste ». De même, elle détruisait ses biens. Une domestique rapporte « quelle couppait ses robbes pour faire un mantelet ». Pourtant, elle se plaint d'être « renfermée » ou d'être réduite à la pauvreté. Sa logeuse Marguerite Bardon femme de Jean Chameau retrace une scène : « Quand elle était à table et qu'elle avait bue une demi bouteille de vin payée par son frère, elle en demandait d'autre en frappant dans ses mains et en disant pauvres demoizelle Davaille estre réduitte de la façon ». Son comportement paraît même dangereux. Daniel Joyaux affirme qu'elle a brûlé des bouquets artificiels qui étaient sur la cheminée de sa chambre.

Le 8 février, à la requête du procureur du roi Chaigneau, Louise Céleste d'Availles est entendue pour vérifier la véracité de la situation. Celui-ci et le lieutenant général Nosereau se rendent chez la demoiselle Chevallier.

Au premier abord, elle affirme se sentir mieux. Elle ne peut assister aux messes à cause de sa santé. Cette femme de 54 ans explique qu'elle aimerait bien se confesser mais on comprend que les prêtres disponibles ne lui conviennent pas. Mais, la conversation bascule lorsqu'elle raconte que ce serait « un sortilège » de faire une mauvaise confession.

Financièrement, Louise Céleste indique avoir sa terre d'Availles, affermée 3000 livres annuelles. Les magistrats lui demandent si elle a besoin de conseil. Non sans humour, elle répond : « quel serait ce conseil et en sadressant à nous elle nous a dit en riant vous ne me croyé pas en estat de les faire et quil ni avait rien plus aisé que detoucher de largent et donner des quittances ». Toutefois, la suite de la conversation prouve qu'elle ne peut tenir durablement une conversation : « Elle a témoigné beaucoup d'absence d'esprit », évoquant « de ne pas aller contre les connaissances de Dieu ». Louise Céleste Chevallier décède à Saint-Maixent le 31 octobre 1770.

BENOIT SANCE

Sources
AD79 4 B 205

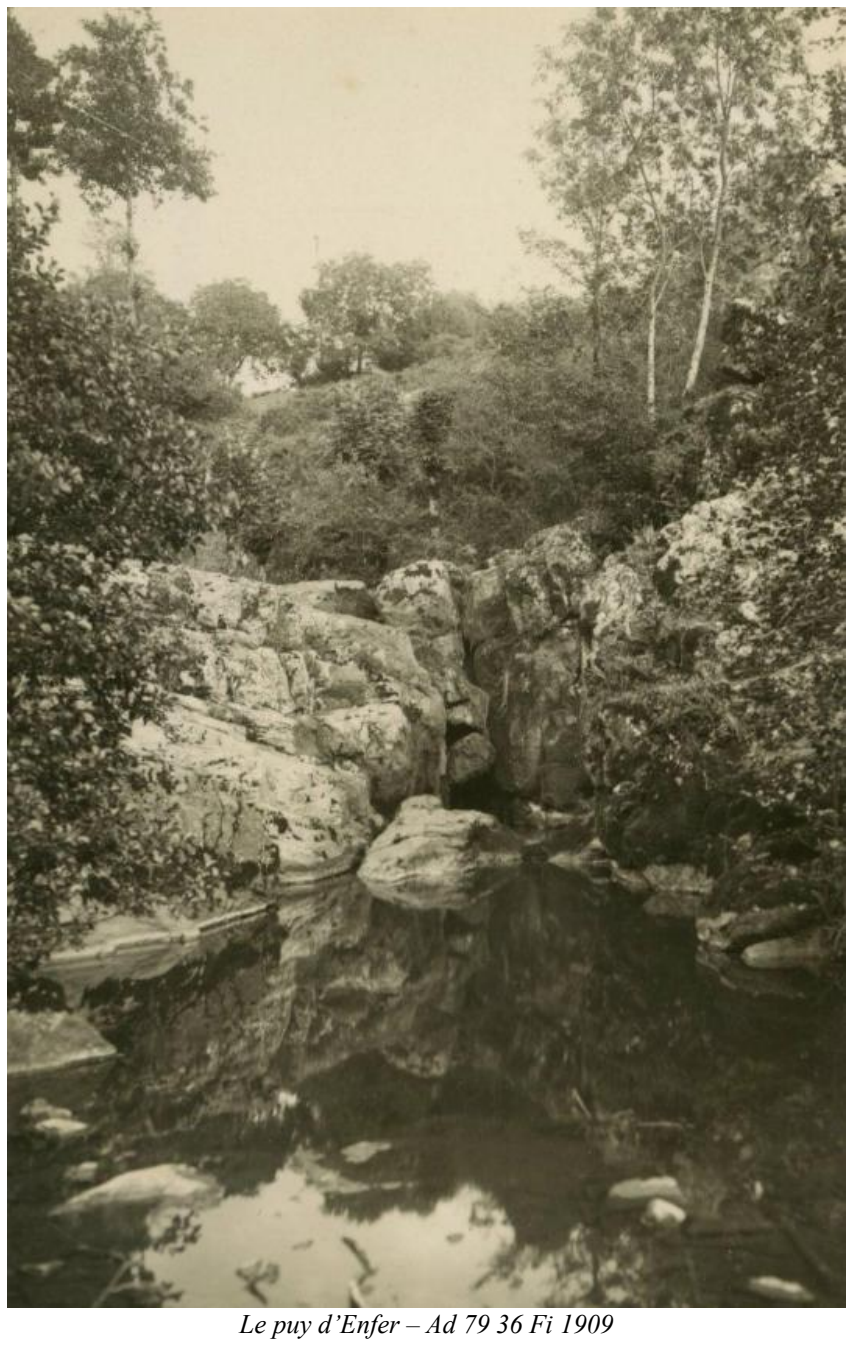

Le puy d'Enfer – Ad 79 36 Fi 1909

Le Puits d'Enfer

Le Puits d'Enfer est classé depuis 1927 et forme une vallée très encaissée sur la commune d'Exireuil. Le ruisseau qui la traverse peut devenir un véritable torrent en période de pluie. Des catastrophes se sont déjà produites. Dans ses *Mémoires*, le Saint-Maixentais Alphonse Garnier (1794-1867) raconte : *Un nuage a crevé sur le Puits d'enfer. Des torrents ont renvoyé le pont de Rochereau brisé, abattu des arbres, ruiné des récoltes et mis les racines en haut des sillons. Des monceaux de planches ont été enlevés et emportés assez loin. Des haies sont couvertes de la boue grisâtre que le passage des eaux y a laissé. Après le désastre sont venus les voleurs qui se sont appropriés les épaves que l'inondation a semées ça et là*.

Une légende concernant le site existe. On raconte qu'à une époque indéterminée, un dimanche d'orage, un paysan d'Exireuil préféra engranger son foin plutôt que de se rendre à la messe. Pris dans l'orage, au retour, un des bœufs glissa et tomba dans le gouffre entraînant la charrette et le paysan. Si rien ne permet de vérifier la véracité de cette histoire, les archives prouvent que le site est marqué par des morts violentes. Dans une affaire de vol dans la rue Taupineau en 1705, on apprend que les accusés sont également soupçonnés d'avoir tué un paysan à coups de fusil, dans les prés derrière la chapelle Notre-Dame-de-Grâce, pour lui voler 20 écus. Le corps est ensuite jeté dans la fosse du Puits d'Enfer. En janvier 1756, une jeune femme est aussi retrouvée noyée au pont de la Maladrerie, dans le ruisseau provenant du Puits d'Enfer. Un procès-verbal est dressé car une enquête criminelle est lancée. La victime est vêtue de deux jupes, une devantière, un corset avec des brassières et une chemise. Dans les poches, les hommes de loi trouvent un chapelet, un couteau, un mouchoir et trois pommes. On identifie finalement Magdeleine Hilaire, domestique de Jean Poupard, laboureur à la Guionnière d'Exireuil. Un détail trouble les magistrats car la noyée a des contusions à la tête. Ils supposent néanmoins qu'elle a pu tomber dans l'eau avant de s'y noyer.

Sources
Fonds privé Gilbert,
AD 79 36 FI 1909, 4 B 463 et 4 B 193

BENOIT SANCE

Archives

Registre de matricule (dossier militaire d'un soldat)

Pour faire une recherche concernant un soldat sur le site des archives départementales des Deux-Sèvres, voici la démarche que l'on peut effectuer

Prenons comme exemple Jean Eugène Bourumeau né le 8.11.1882 à Saint-Maixent, tué à l'ennemi le 24.10.1914 à Zonnebeke, fils de Pierre André Bourumeau et de Louise Guille

Jean Eugène Bourumeau étant né en 1882, il appartient donc à la classe 1902 bureau de Niort

Indiquer la date (1902), cliquer sur table alphabétique, bureau de recrutement Niort puis cliquer sur rechercher

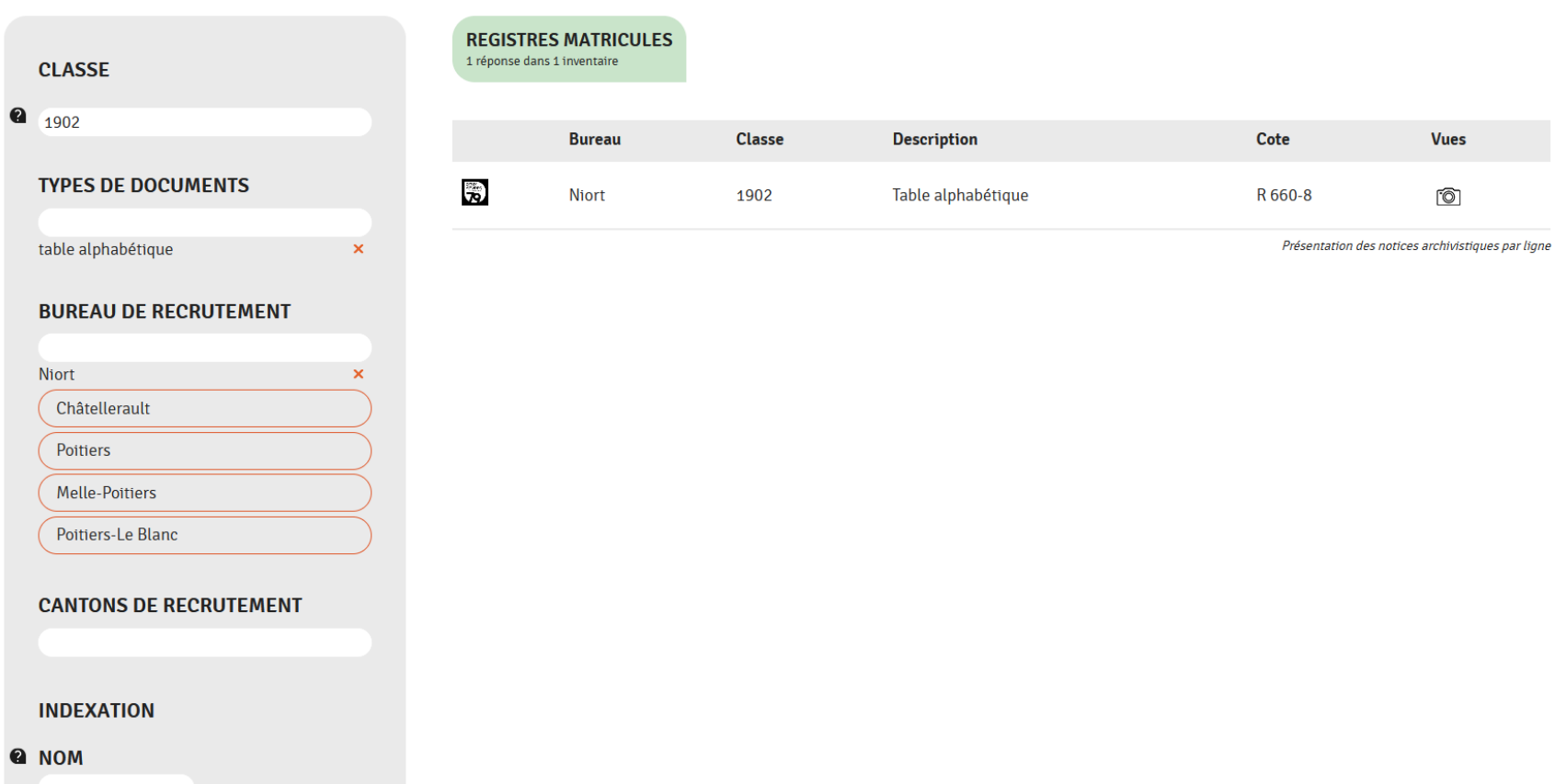

Cliquer sur l'appareil photo puis rechercher Bourumeau (ordre alphabétique)

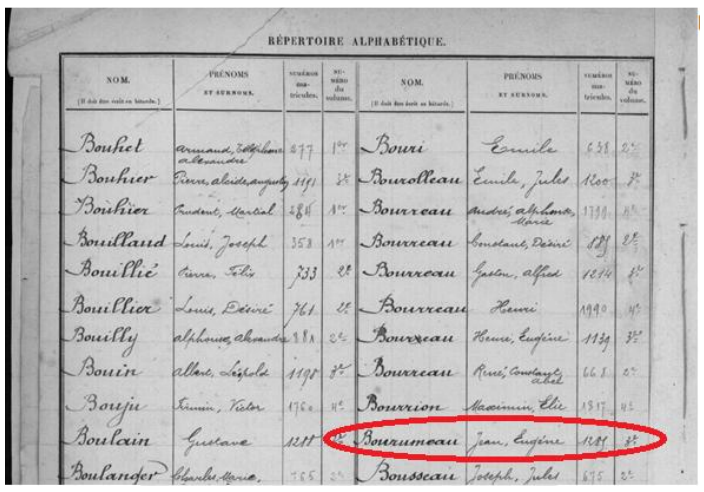

Bourumeau : n° 1285 au registre de matricule

Retourner sur :

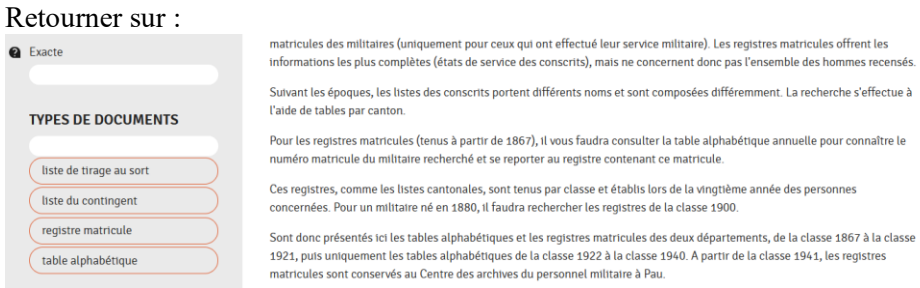

Cliquer sur registre matricule et année 1902 puis rechercher

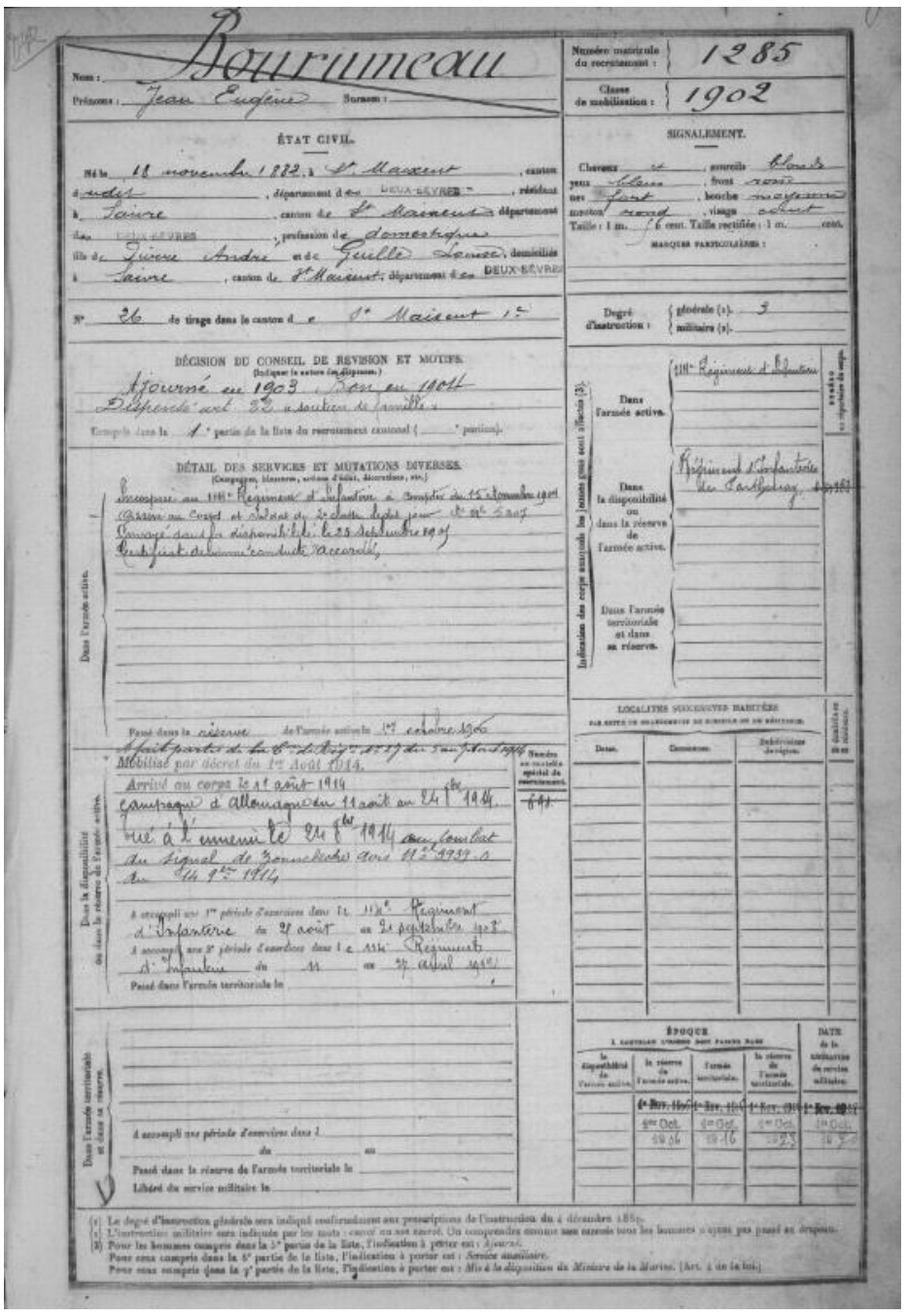

CHRISTELLE NORDEY-SANCE

Dans le journal

Article de **Sylviane Kolb** correspondante de la *Nouvelle République* : https://www.lanouvellerepublique.fr/deux-sevres/commune/saint-maixent-l-ecole/saint-maixent-l-ecole-le-comite-de-jumelage-se-renouvelle-avec-un-duo-germano-italien-a-sa-tete-1747228523

Les visiteurs allemands devant l'Espace Agapit de Saint-Maixent.
© (Photo NR)

Par **RÉDACTION** Publié le **14/05/2025 à 15:15**, mis à jour le **14/05/2025 à 15:15**

Beate Garcia-Kehl est la nouvelle présidente du comité de jumelage saint-maixentais. Après avoir accueilli des Allemands venus de Forst, l'association a célébré la Journée de l'Europe.

Le comité de jumelage, composé de quarante-six adhérents, a élu pour la première fois de son histoire une présidente allemande, Beate Garcia-Kehl, et une vice-présidente d'origine Italienne, Patricia Guerzoni. Les statuts de l'association ont par ailleurs été modifiés : *« Le comité intégrera des activités culturelles en général et non exclusivement l'organisation d'échanges avec les villes jumelées. »*

L'activité phare du comité est le Café des langues, qui se tient les premiers vendredis du mois à l'Hôtel Balizy, (20 h à 22 h) en présence de trente-cinq participants réguliers : on y parle anglais, allemand, italien, espagnol, patois et français.

Vendredi 9 mai 2025, le comité de jumelage saint-maixentais a célébré la Journée de l'Europe, autour de *L'Hymne à la joie* (9e symphonie de Beethoven). *« Deux classes de CM1-CM2 des écoles Proust-Chaumette et Pérochon, sous l'égide d'Andrès Garcia – également vice-président de l'école de musique – et la chorale de l'école de musique, ont chanté l'Europe en présentant quelques chansons connues des pays voisins et terminé par l'hymne européen,* explique la présidente. *En amont, le matin, des natifs du comité de jumelage ont rencontré les élèves dans leurs écoles, pour leur présenter une œuvre littéraire espagnole, la carte gastronomique de l'Italie et une chanson allemande connue des années 80. »*

Des écoliers pour interpréter l'hymne européen

Un peu plus tôt, pendant les vacances, à l'initiative de Nelly Robert, professeur d'allemand et participante du Café des langues, des ressortissants allemands venus de Forst ont été reçus. *« Trois adhérents étaient allés à Forst (près de Karlsruhe, dans le Bade-Wurtemberg) en juillet dernier, pour y rencontrer des membres d'un café francophile initié par Petra, une collègue professeur de français de Nelly* », raconte la présidente.

Revenus avec de bons souvenirs, les Allemands ont décidé de s'organiser pour effectuer une visite retour : un groupe de onze personnes est donc arrivé, hébergé et accueilli dans les foyers des membres du comité de jumelage, *« dans une super ambiance : à refaire sans modération ! »*

Les visiteurs allemands ont notamment découvert la ville sous l'égide de Benoit Sancé, de l'association Sanctus Maixentus. L'historien a expliqué la cité, à l'espace Agapit : *« La personnalité de Denfert-Rochereau, la statue de Denfert-Rochereau sauvée pendant la Seconde Guerre mondiale, le monument de la Défense nationale, ou encore la statue de Judith disparue ».*

Bureau : présidente, Beate Garcia-Kehl (Allemande) ; vice-présidente, Patricia Guerzoni (Italienne) ; secrétaire et secrétaire adjoint, Andrès Garcia et Anne Stender (Espagnol et Allemande) ; trésorière et trésorier adjoint, Marie-Noëlle Mazé et Jean-Louis Linossier (Poitevine et Espagnol).

Livre

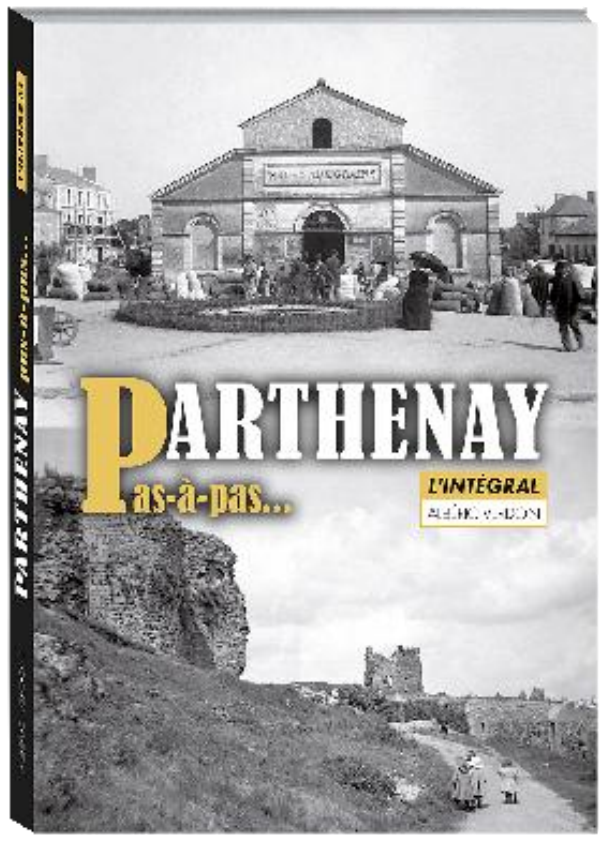

ALBERIC VERDON, ***Parthenay pas à pas...***, Peignon, 2025, 532 pages

Résumé

Cet ouvrage est la synthèse de 40 années de recherches historiques dans les archives. C'est un voyage dans le passé en sillonnant la ville actuelle de Parthenay, capitale de la Gâtine. Pas à pas, à travers les rues et les ruelles, se dévoile la richesse du temps passé, celle qui s'offre encore au regard, ou celle qui n'est plus. Des plans, des dessins, des photos anciennes, des en-têtes de factures et même des publicités témoignent de plus de mille ans de la vie foisonnante de cette ville commerçante. C'est une synthèse qui permet de faire connaître une histoire débarrassée de nombreuses erreurs, et considérablement enrichie d'informations méconnues. Conçu sous la forme d'un guide de visite, il peut être tenu en main en pérégrinant dans les rues de Parthenay selon les itinéraires proposés. On peut également rester tranquillement chez soi et cheminer virtuellement en utilisant les outils qu'offre internet. L'ouvrage comporte 170 questions/énigmes disséminées dans le texte pour tester les connaissances sur l'histoire et les monuments.

Conférence - exposition

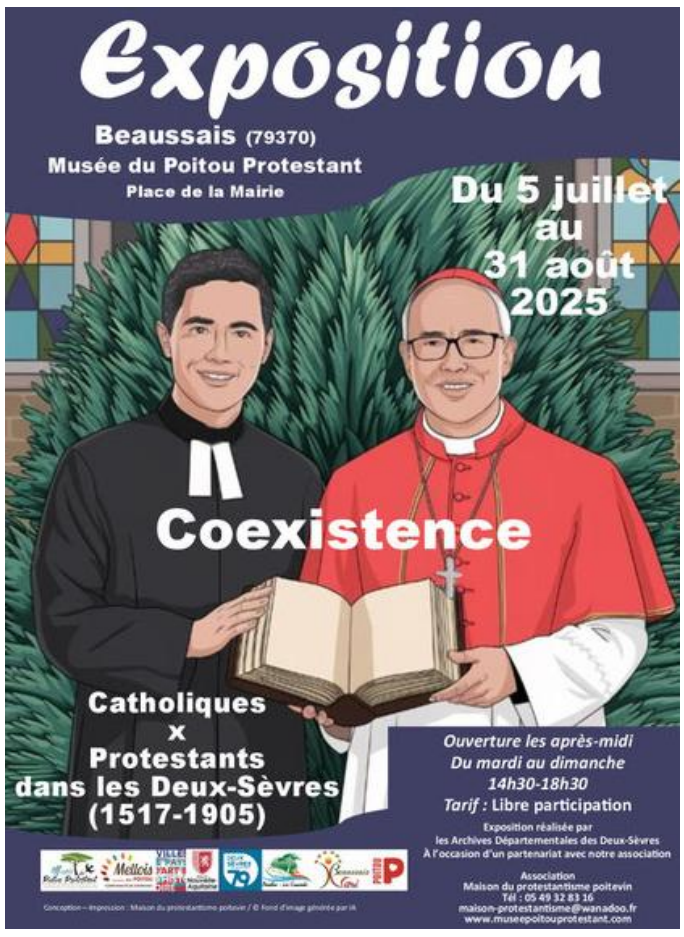

Dimanche 29 juin avril à 14h30
Conférence-inaugurale de l'exposition
" Coexistence : Catholiques x Protestants dans les Deux-Sèvres (1517-1905)"
Par Aude Baranger, Animatrice culturelle de l'association et Guide- Conférencière

En partenariat avec les Archives Départementales des Deux-Sèvres

Travaux au local de l'association

Après avoir ôté les diverses cloisons des murs en avril, nous avons retrouvé les poutres de la pièce donnant sur la rue de la Calabre et une "porte secrète" derrière une cloison entre les deux pièces du 1er étage.

Avril 2025 (début de la démolition des cloisons)

Mai 2025 (démolition du faux plafond)

Dans le jardin, nous avons été obligés d'ôter la quasi-totalité de la végétation. A l'automne nous planterons quelques oignons de fleurs et des pieds d'angélique.

(octobre 2024)

(mai 2025)

En attendant la reprise des travaux en juillet, nous essayons de comprendre l'agencement de la maison en particulier la porte donnant sur le jardin. En effet, le jardin est "posé" sur un remblai (très probablement les murs des anciennes constructions dans le jardin) d'environ 3 ou 4 mètres de hauteur par rapport aux voisins. Un mur de la cave laisse supposer une ancienne porte de sortie vers le jardin.

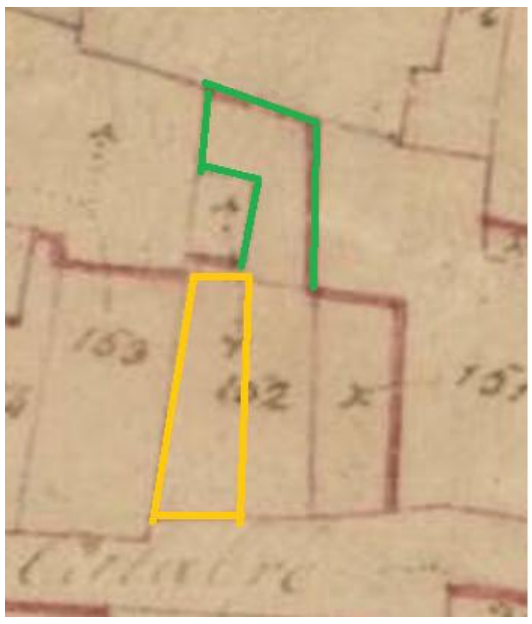

1830 (parcelle n° 152)

En vert : bâtiments détruits (probables remblais du jardin) ; en 1910, les bâtiments ne sont pas mentionnés (ont-ils déjà été démolis ?)

En orange : limites actuelles de la maison qui ne formait qu'un seul bloc avec l'actuel garage. En 1830, la façade du garage était dans l'alignement de la maison. En 1886, son propriétaire demande à pouvoir refaire ce qui était alors non pas un garage mais *une grange avec fenil par-dessus*. L'autorisation lui est accordée mais *en reculement en prenant au droit l'angle sud de la rue du Plat d'Etain, pour donner une largeur de cinq mètres à la rue*.

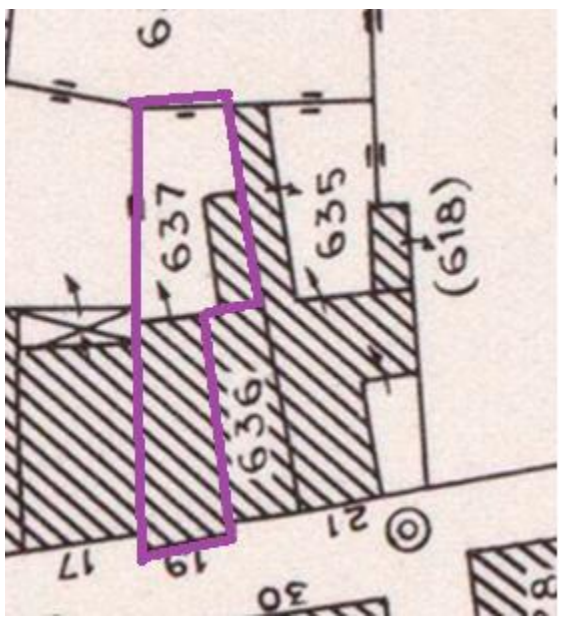

1967 (parcelle n° 637)

En violet : limites actuelles de la parcelle correspondant au n° 19 rue Calabre (local de l'association).

CHRISTELLE NORDEY-SANCE

Les rues de Saint-Maixent

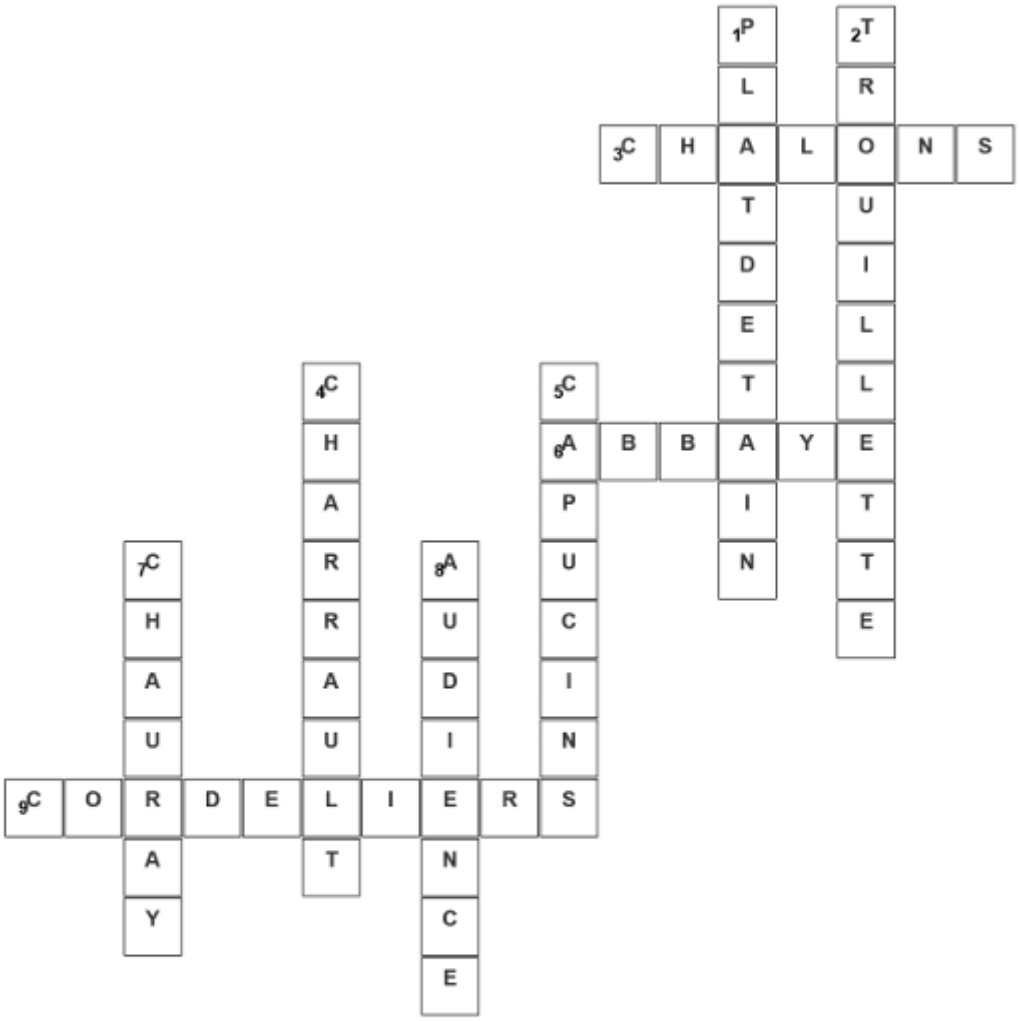

Horizontal

3. c'est aussi le nom d'une porte
6. elle est royale
9. couvent remplacé par la gendarmerie sous la Révolution

Vertical

1. parallèle à l'ancienne rue de la Croix
2. les cordiers y travaillaient
4. passage pour les charrettes
5. les élèves y ont remplacé les religieux
7. commune proche de Niort
8. ancien échevinage